



Un nouveau plan pour l'équilibre de la Garonne

Pour la période 2018-2027, un nouveau Plan de gestion d'étiage est activé afin de permettre la coexistence de tous les usages de l'eau et le bon fonctionnement des milieux aquatiques en période d'étiage sur le fleuve Garonne. Relevant de décisions politiques, le soutien d'étiage est assuré par un réseau d'acteurs aidés par des outils techniques de prévision innovants indispensables pour optimiser la gestion de l'eau et limiter les apports d'eau en masse pour soutenir l'étiage.

*Vue aérienne de la confluence
de l'Ariège et de la Garonne
en Haute-Garonne*

SOURCE DE VIE ET DE RICHESSES

L'eau de Garonne en étiages sert de multiples usages plus ou moins consommateurs et variables dans le temps et dans l'espace : eau potable, industrie, hydroélectricité, agriculture, navigation et loisirs et détente en milieu naturel.

Mais cette eau, sa qualité et sa quantité, constitue aussi avec le lit de la Garonne et ses paysages, la composante principale d'un écosystème aquatique d'eau courante qui accueille une riche association faunistique et floristique inféodée au fleuve. Un ensemble qu'il convient de préserver et de mieux gérer, Garonne étant le seul fleuve d'Europe qui accueille encore huit espèces de poissons grands migrateurs : saumons, aloses vraies et feintes, anguilles, esturgeons européens, truites de mers et lamproies marines et fluviatiles.

Depuis sa création, le soutien d'étiage réalisé par le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) a ainsi permis de diviser par deux le nombre de jours de pénurie et de crise à Toulouse et en Garonne agenaïse. Les lâchers d'eau de soutien d'étiage peuvent représenter plus de la moitié du débit transitant en été et à l'automne en Ariège, et le tiers des débits observés dans la traversée de Toulouse.

Mais son efficacité dépend de la sévérité de l'étiage et nécessite, sur un territoire aussi vaste, une solidarité à l'échelle interrégionale, entre l'amont du fleuve - où se situent les châteaux d'eau de montagne - et l'aval - où se cumulent les consommations - ainsi que vis-à-vis des affluents qui doivent rester solidaires de leur confluent, la Garonne.



La Garonne en étiage à Toulouse au niveau de la chaussée du Bazacle



Vue aérienne du lac d'Oo en Haute-Garonne



QUEL PLAN D'ACTIONS POUR LA PÉRIODE 2018-2027 ?

Face au risque de sécheresse et dans la perspective du respect des objectifs de débits, le plan d'actions du PGE recherche un équilibre entre les différentes actions et solutions préconisées. Les propositions formulées sont de natures différentes et sont mises en œuvre par une douzaine d'intervenants. Une des particularités du PGE réside dans le fait que pour sa mise en œuvre, il est recherché une traduction territoriale de ses propositions au sein des Schémas d'aménagement et des gestion des eaux (SAGE) et une prise en compte par les Projets de territoire pour une bonne appropriation au niveau local.



La Garonne forme un tout profondément multifonctionnel

« Le SMEAG a un rôle d'arbitre et de gestion de l'eau »



Deuxième vice-président du SMEAG en charge du volet Natura 2000 autour de la Garonne et vice-président du Conseil départemental du Lot-et-Garonne, Raymond Girardi évoque la question du secteur agricole.

Quel rôle le SMEAG joue-t-il dans le domaine agricole ?

Le SMEAG joue un rôle majeur. En période estivale les prélèvements d'eau pour l'agriculture représentent près de 70% des prélèvements totaux. Et 95% des prélèvements agricoles se font dans les cours d'eau (et leurs nappes d'accompagnement) ou les retenues agricoles. Peu de prélèvements agricoles sont effectués dans les nappes souterraines profondes, cette ressource étant principalement exploitée pour la production d'eau potable.

Comment agit le SMEAG ?

La Garonne n'est pas dotée de réserves en eau dédiées au soutien d'étiage. Entre le 1er juillet et le 31 octobre de chaque année depuis 1993, le SMEAG organise les réalimentations de soutien d'étiage de la Garonne (lâchers d'eau) depuis les ouvrages hydroélectriques d'Izourt, de Gnioure, de Laparan et de Soulcem (dites IGLS), le lac d'Oô et le réservoir de Montbel. L'efficacité s'observe tout le long du fleuve, jusqu'à l'estuaire. Toutefois, les moyens actuels ne permettent pas de garantir les débits d'objectif d'étiage (DOE) fixés. C'est dans une volonté de diversification et d'efficacité du soutien d'étiage que le Plan de gestion d'étiage (PGE) Garonne-Ariège recherche la mobilisation d'autres ressources.

UN GRAND FLEUVE EUROPÉEN

Face aux grands enjeux liés au réchauffement climatique, la présence de la chaîne des Pyrénées sur le bassin de la Garonne, et ses nombreux affluents aux eaux fraîches et limpides, reste sa meilleure garantie contre un réchauffement excessif de ses eaux en étiage estival et automnal. À nous de prendre à nouveau conscience de cette richesse et des potentialités environnementales et économiques de ce vaste réseau hydrographique. Un des enjeux demeure sans doute le maintien en Garonne d'une diversité biologique caractéristique d'un grand fleuve européen, tempéré et océanique, et une Garonne toujours aussi sauvage et multiples dans ses étiages.

Le bassin versant de la Garonne



Vue aérienne de la confluence de l'Ariège et de la Garonne en Haute-Garonne

D'OÙ VIENT L'EAU QUAND LES DÉBITS DE LA GARONNE SONT AU PLUS BAS ?

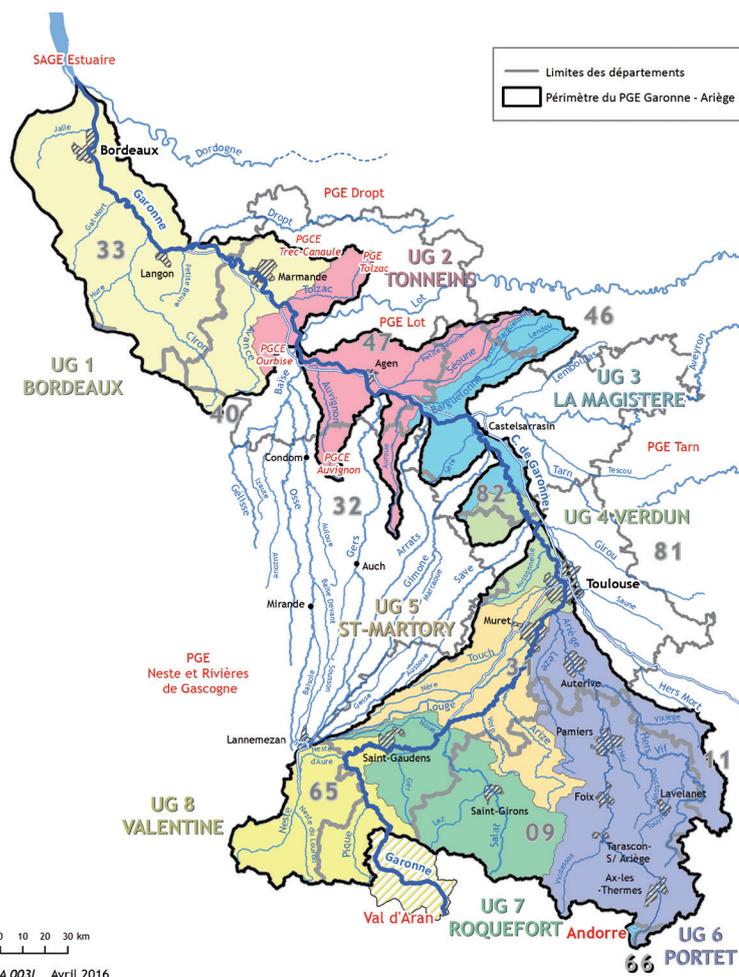
Garonne puise son eau à la fois des Pyrénées mais aussi des contreforts du Massif central. Son débit naturel dépend alors de quatre types d'alimentation : la pluie, la neige, les nappes mais aussi, la fonte du glacier du Pic d'Aneto via la résurgence de l'œil de Jupiter en Val d'Aran. En été, l'eau de Garonne à Bordeaux est constituée d'un dixième des eaux du Lot, d'un quart des eaux du Tarn et pour moitié de la Garonne en amont du Tarn (37 % de la Garonne pyrénéenne et 16 % de l'Ariège), les rivières de Gascogne apportant les 10 % restants. Mais, cette hydrologie naturelle est influencée selon la saison par l'activité humaine : hydroélectricité, transferts d'eau par les canaux, prélèvements, rejets, voire réalimentations du fleuve pour la compensation de prélèvements particuliers ou pour le soutien d'étiage.

Certaines années, en fin d'été, l'importance relative des réalimentations de soutien d'étiage organisées via l'axe Ariège font que la Garonne devrait s'appeler l'Ariège. Mais ces lâchers d'eau restent modestes par rapport à l'action de Dame Nature. Une petite pluie d'août — 4 mm seulement sur le bassin (hors Lot) —, apporte en 24 heures plus de 160 millions de m³ d'eau au fleuve et à ses affluents. Il double alors son débit, pendant quelques heures seulement, puis rejoint très vite son étiage. Aussi, par rapport aux autres grands fleuves français, Garonne demeure très sauvage dans ses étiages.



Ripisylve de la Garonne pyrénéenne près de Fos en Haute-Garonne

PGE Vallée de Garonne Bassin de l'Ariège
Les huit Unités de Gestion



La baisse périodique des eaux d'un cours d'eau, l'étiage, concerne l'ensemble du parcours de la Garonne. La mise en œuvre du Plan de gestion d'étiage (PGE), avec les réalimentations de soutien d'étiage, vise à limiter ces déficits ainsi que le risque de défaillance vis-à-vis des différents seuils réglementaires de débit. Ce plan d'actions permet d'ores-et-déjà de diviser par quatre les situations de tension autour de la ressource en eau.

En 1996, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du Bassin Adour-Garonne recommandait l'établissement de plans de gestion d'étiage (PGE) afin de permettre la coexistence de tous les usages de l'eau et le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

« Le Projet de territoire, nouvel outil de concertation locale »



Jean-Michel Fabre, 1^{er} vice-président du SMEAG et vice-président du Conseil départemental de la Haute-Garonne, explicite la portée de la réflexion menée sur les usages de l'eau sur le territoire irrigué par la Garonne.

Qu'est-ce que le Projet de territoire ?

La notion de projet de territoire est récente, apparue dans les dispositifs qui vont être mis en place pour gérer, sur un territoire donné, l'ensemble des questions relatives à la gestion quantitative de l'eau. Le Conseil départemental de la Haute-Garonne porte ce projet en amont de Toulouse soit tout le sud du département, en particulier avec les départements voisins de l'Ariège, le Gers et les Hautes Pyrénées, du fait de nos réseaux dépendants mais également avec l'État, l'Agence de l'eau ou la Région.

Quel est l'objectif de ce Projet de territoire ?

Ce projet va nous amener dans les 18 mois qui viennent à mener une réflexion à la fois sur tous les usages de l'eau et toutes les actions que l'on peut impulser pour faire évoluer les usages de l'eau. La question de la gestion de la ressource en eau est majeure pour les années à venir et demande une prise de responsabilité collective. Aussi, nous allons lancer dans les mois qui viennent une large concertation qui associera tous les acteurs de l'eau, tous les gestionnaires, tous les usagers-citoyens, les agriculteurs, les industriels qui utilisent de l'eau tout au long de la Garonne. Si demain nous ne sommes pas capables de gérer les quantités d'eau et d'assurer la qualité de celles-ci, alors certains territoires s'arrêteront de se développer et les milieux naturels seront en danger.

Quelle action mène le SMEAG ?

Il gère l'étiage de la Garonne, ce qui permet de réserver 52 millions de mètres cubes d'eau chaque année qui sont lâchés tout au long de l'été. Cette gestion raisonnée de l'eau permet d'éviter au maximum les restrictions et la perturbation du milieu naturel. Par ailleurs, notre territoire accueille 15 000 personnes de plus par an mais, malgré cela, notre action a permis de contenir le niveau global de consommation. Ce mouvement, il va falloir l'intensifier, l'accélérer, innover et garder à l'esprit que ce Projet de territoire est l'affaire de tous.

Le PGE de la Vallée de la Garonne et du Bassin de l'Ariège est aujourd'hui révisé après 14 années de mise en œuvre. Il constitue à l'échelle interrégionale un cadre destiné à garantir la cohérence des interventions de chacun sur le thème de la gestion d'étiage, sur son périmètre, mais aussi vis-à-vis des bassins limitrophes et de l'estuaire de la Gironde.



Vue aérienne de la Garonne et de la plaine au niveau de Saint-Nicolas-de-la-Balmerne en Lot-et-Garonne



La Garonne, riche mais fragile. Bras mort de la Capelette au niveau du Ramier de Bigorre en Haute-Garonne



INFORMATIONS :

Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne
61, rue Pierre Cazeneuve - 31200 Toulouse
Tél. : 05.62.72.76.00 - E-mail : smeag@smeag.fr
www.smeag.fr et www.lagaronne.com

Collectivités territoriales membres du SMEAG depuis 1983 : Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine, Départements de la Haute-Garonne, du Tarn-et-Garonne, de Lot-et-Garonne et de Gironde.

« Une démarche de co-construction remarquable »



Hervé Gillé, président du SMEAG, Vice Président du Conseil Départemental de la Gironde salue le travail de toutes les parties impliquées dans la mise en œuvre du PGE Garonne-Ariège révisé pour les années 2018 à 2027, soit pour les 10 ans à venir.

Je souhaiterais saluer l'ensemble des acteurs, des parties prenantes qui ont contribué à la révision du Plan de Gestion d'Étiage (PGE) dans une démarche de co-construction remarquable qu'il faut souligner.

Les collectivités, les associations, les représentants des mondes industriels et agricoles, les services de l'État,... ont œuvré ensemble, pour pouvoir dégager des axes de travail prioritaires et formuler des propositions adaptées au contexte qui soient les plus consensuelles possibles, prenant en compte les observations et les avis émis pour une meilleure gestion de l'étiage du fleuve, d'une part et pour une meilleure appropriation des mesures, par chacun, d'autre part.

Je tiens à souligner cette collaboration fructueuse qui a permis la rédaction d'un document abouti.

Le PGE Garonne-Ariège propose une évolution des modalités de gouvernance du Plan de gestion. Cette mutation tient compte, notamment, de l'existence des SAGE, qui aujourd'hui montent en puissance sur l'ensemble du territoire, et qui doivent pleinement jouer leur rôle, mais aussi de l'émergence d'un nouvel outil de concertation : le projet de territoire.

Dans ce contexte, le PGE Garonne Ariège demeure un outil technique, assurant la cohérence des actions, notamment celles visant à la réalimentation de soutien d'étiage, à une échelle inter-régionale, inter-bassins.

Dans la nouvelle organisation proposée, il a été mis en action le Comité consultatif du SMEAG, une étape importante pour améliorer la co-construction et la relation avec l'ensemble des usagers du fleuve.

Le succès de la mise en œuvre des 42 mesures du PGE dépendra de notre capacité, de notre volonté commune à les porter, chacun à son niveau de responsabilité, de contribution.

Nous rentrons dans la phase opérationnelle qui nécessite une vision très claire de l'approche contributive de chacune des parties prenantes, approche contributive qui crée les conditions d'une appropriation, d'une culture partagée, pour avancer ensemble et réussir.